

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N° 3575

présenté par  
M. Martin, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales  
à l'amendement n° 3289 de M. Turquois

-----

### APRÈS L'ARTICLE 31 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« peuvent »

le mot :

« peut ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.